87.217 1812 72 C1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : COMPAGNIE FISCHBEIN

Forme juridique : société anonyme

Adresse : RUE PREVINAIRE N° : 64 Bte :

Code postal : 1070 Commune : ANDERLECHT

Registre de commerce Lieu : Bruxelles N° : 264230

N° de T.V.A. (ou mention « non assujetti ») 401.889.806

DATE 1 / 3 / 56 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU 31 / 12 / 86 approuvés par l'assemblée générale du 29 / 6 / 87

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 1 / 1 / 86 au 31 / 12 / 86

Exercice précédent du 1 / 1 / 85 au 31 / 12 / 85

ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Robert A. Zehnder — Directeur Général
1350 Limal, Avenue Renoncules 15

Donald B. Moritz — Administrateur
285 Stonegate Road, Clarendon Hills
Illinois, USA

Robert J. Robinson — Administrateur
18 Carriage Court, Oak Brooks,
Illinois, USA

Dennis W. Sheehan — Administrateur
6875 Marblehead Drive, Cincinnati, Ohio, USA

Georges Hepner — Commissaire-reviseur
Marcel Asselberghs & Co.
Avenue des Arts 56
1040 Bruxelles

(éventuellement suite page .....)

Nombre de pages déposées : 22 (normalisées : 17 ; non normalisées : 5)

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet : C7 C17

Le rapport de gestion — a été déposé au greffe du tribunal de commerce

— ~~peut être consulté et obtenu au siège social de la société~~

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

Robert A. Zehnder
Directeur Général

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

NAT	GR	Date du dépôt	Pages	L	ZONE RESERVEE	N° FILM	PAGE
40	01	14 IX. 1987	22	F	CM 10 P 1 T 1	87.217 1813	1 / 9
T.V.A.	401.889.806						C2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	14.271	8.897
I. Frais d'établissement (ann. I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	3.920	3.634
A. Terrains et constructions	22	2.408	1.860
B. Installations, machines et outillage	23	804	1.259
C. Mobilier et matériel roulant	24	527	271
D. Location-financement et droits similaires	25	162	244
E. Autres immobilisations corporelles	26	19	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	10.351	5.263
A. Entreprises liées	280/1	7.751	1.249
1. Participations	280	1.249	1.249
2. Créances	281	6.502	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	2.600	4.014
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	2.600	4.014
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	71.605	87.761
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	30.180	37.069
A. Stocks	30/36	30.180	37.069
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	30.180	37.069
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	30.473	36.569
A. Créances commerciales	40	28.452	27.950
B. Autres créances	41	2.021	8.619
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	10.829	14.123
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	123	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	85.876	96.658

 © Banque Nationale de Belgique.

87.217 1814

T.V.A. 401.889.806

C3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	55.383	39.446
I. Capital (ann. VIII)	10	1.250	1.000
A. Capital souscrit	100	1.250	1.000
B. Capital non appelé (–)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	405	660
A. Réserve légale	130	125	100
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	280	560
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	53.728	37.786
Perte reportée (–)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
VII. Provisions pour risques et charges	16	500	
A. Pensions et obligations similaires	160		
B. Charges fiscales	161		
C. Grosses réparations et gros entretien	162		
D. Autres risques et charges (ann. IX)	163/9	500	
DETTES	17/49	29.993	57.212
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	159	299
A. Dettes financières	170/4	159	299
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	159	299
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	29.834	56.913
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	75	
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	22.044	49.883
1. Fournisseurs	440/4	22.044	49.883
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	5.600	5.634
1. Impôts	450/3	3.050	2.800
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	2.550	2.834
F. Autres dettes	47/48	2.115	1.396
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	85.876	96.658

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.889.806

87.217 1815

C4.

2. COMPTE DE RESULTATS

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
I. Ventes et prestations	70/74	183.776	184.646
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	179.396	184.646
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction −)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	4.380	
II. Coût des ventes et des prestations (−)	60/64	(152.286)	(178.065)
A. Approvisionnements et marchandises	60	94.198	125.177
1. Achats	600/8	91.240	111.303
2. Variation des stocks (augmentation −, réduction +)	609	2.958	13.874
B. Services et biens divers	61	28.158	33.640
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	23.010	18.080
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	976	962
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises −) (ann. XII, D)	631/4	4.740	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises −) (ann. XII, C3 et E)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	1.204	206
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (−)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	31.490	6.581
Perte d'exploitation (−)	64/70	( )	( )
IV. Produits financiers	75	3.040	7.839
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	531	4
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	2.509	7.835
V. Charges financières (−)	65	(3.791)	(554)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B)	650	39	
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises −) (ann. XIII, C)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, D)	652/9	3.752	554
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	30.739	13.866
Perte courante avant impôts (−)	65/70	( )	( )

 © Banque Nationale de Belgique.

87.217 1816

T.V.A. 401.889.806

C5.

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste) (suite)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
VI. Bénéfice courant avant impôts . . . .(+)	*(70/65)*	30.739	13.866
Perte courante avant impôts . . . . .(−)	*(65/70)*		
VII. Produits exceptionnels	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) .	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles . . . . . .(−)	66	(500)	(1.260)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	500	
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B) .	664/8		1.260
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . .(−)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts .(+)	70/66	30.239	12.606
Perte de l'exercice avant impôts . .(−)	66/70		
X. Impôts sur le résultat . . . . .(−)(+)	67/77	(14.552)	(7.014)
A. Impôts (ann. XV) . . . . . .(−)	670/3	(14.552)	(7.000)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		(14)
XI. Bénéfice de l'exercice . . . . .(+)	70/67	15.687	5.592
Perte de l'exercice . . . . . .(−)	67/70		
XII. Transfert aux réserves immunisées . .(−)	68		(40)
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter . . .	*(70/68)*	15.687	5.552
Perte de l'exercice à affecter . . .(−)	*(68/70)*		

 © Banque Nationale de Belgique.

87.217 1817

T.V.A. 401.889.806

C6.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. **Bénéfice à affecter**	70/69	53.473	37.786
Perte à affecter (−)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	15.687	5.552
Perte de l'exercice à affecter (−)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	37.786	32.234
Perte reportée de l'exercice précédent (−)	690		
B. **Prélèvements sur les capitaux propres**	791/2	280	
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792	280	
C. **Dotations aux réserves** (−)	691/2	(25)	
1. à la réserve légale	691	25	
2. aux autres réserves	692		
D. **Résultat à reporter**			
1. Bénéfice à reporter (−)	693	(53.728)	(37.786)
2. Perte à reporter	793		
E. **Intervention d'associés dans la perte**	794		
F. **Bénéfice à distribuer** (−)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, *en milliers de francs* (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (−)	8003	
. Autres (+)(−)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : — Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	
— Intérêts intercalaires	203	
— Frais de restructuration	204	

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.889.806

87.217 1818

C8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPOREELLES, *en milliers de francs* **(rubriques 22 à 27 de l'actif)**

	Codes	1 Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2 Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3 Mobilier et matériel roulant *(rubrique 24)*	4 Location-financement et droits similaires *(rubrique 25)*	5 Autres immobilisations corporelles *(rubrique 26)*	6 Immobilisations en cours et acomptes *(rubrique 27)*
a) VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent	815	1.918	3.570	1.043	325		
Mutations de l'exercice :							
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	621	165	454		19	
. Cessions et désaffectations (–)	817	( )	( )	( )	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	818						
Au terme de l'exercice	819	2.539	3.735	1.497	325	19	
b) PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent	820						
Mutations de l'exercice :							
. Actées	821						
. Acquises de tiers	822						
. Annulées (–)	823	( )	( )	( )	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(–)	824						
Au terme de l'exercice	825						
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)							
Au terme de l'exercice précédent	826	58	2.310	769	81		
Mutations de l'exercice :							
. Actés	827	73	621	201	82		
. Repris (–)	828	( )	( )	( )	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829				( )	( )	( )
. Annulés (–)	830	( )	( )	( )			
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	831						
Au terme de l'exercice	832	131	2.931	970	163		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) – (c)	833	2.408	804	527	162	19	
dont : . terrains et constructions	250				162		
. installations, machines et outillage	251						
. mobilier et matériel roulant	252						

T.V.A. 401.889.806 — 87.217 1819 — C9.

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, *en milliers de francs* (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	Entreprises 1 liées	2 avec un lien de participation	3 autres
1. Participations, actions et parts		*(rubrique 280)*	*(rubrique 282)*	*(rubrique 284)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	1.249		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits . . (−)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre . . (+)(−)	838			
Au terme de l'exercice	839	1.249		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées . . (−)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre . (+)(−)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR (−)				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises . . (−)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées . . (−)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre . (+)(−)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES (−)				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice . . (+)(−)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) − (c) − (d)	856			
2. Créances		*(rubrique 281)*	*(rubrique 283)*	*(rubrique 285/8)*
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			4.014
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858	6.502		17
. Remboursements . . (−)	859	( )	( )	(1.431)
. Réductions de valeur actées . . (−)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change . . (+)(−)	862			
. Autres . . (+)(−)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864	6.502		2.600
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.889.806

87.217 1820

C 10.

V. PARTICIPATIONS ET ACTIONS DETENUES DANS D'AUTRES SOCIETES

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'entreprise détient des actions (comprises dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) lorsque ces actions représentent 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination et siège	Actions détenues			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par filiales et sous-filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Fonds propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en milliers d'unités monétaires)*	
FISCHBEIN BELGIUM COMPANY S.A. (FIBELCO) - Rue Prévinaire 64 1070 Bruxelles	1.249	99		31.12.86	BEF	2.731	1.481

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS, *en milliers de francs* (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (–)	8682	( )	( )
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit.	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent.	8700	1.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
— Modifications au cours de l'exercice :			
Augmentation de capital à raison de 250.000 par la création de 50 actions sans valeur nominale		250	50
— Au terme de l'exercice	8701	1.250	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Actions ordinaires sans valeur nominale		1.250	250
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxxx	250
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxxx	

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.889.806

87.217 1822

C 12.

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé, non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page ....)			
TOTAL	871		
		1 Montant du capital détenu (En milliers de francs)	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même	872		
— ses filiales et sous-filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en milliers de francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en milliers de francs)	8751		
		1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales et sous-filiales	878		

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 163/9 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Provision pour litiges potentiels	500

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.889.806

87.217 1823

C 13.

X. ETAT DES DETTES, *en milliers de francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) 1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	75	159	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	75	159	
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	
c) Dettes fiscales estimées	450	3.050
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	2.550

 © Banque Nationale de Belgique.

XI. COMPTES DE REGULARISATION, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, *en milliers de francs*, sauf C1

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70)

Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé,** dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74) dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	9090	20	16
Ouvriers	9091	8	6
Employés	9092	11	9
Personnel de direction	9093	1	1
Autres	9094		
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	16.768	13.375
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	5.607	3.827
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	201	399
d) Autres frais de personnel	623	434	479
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7) Dotations (+); utilisations et reprises (−)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (Rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110	3.931	
. reprises (−)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	809	
. reprises (−)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises (−)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		205
Autres	641/8	1.204	

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.889.806

87.217 1825

C15.

XIII. RESULTATS FINANCIERS, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
Différences de change		1.671	7.835
Ecarts de conversion de devises		670	
Autres		168	
B. INTERETS ET CHARGES FINANCIERES PORTES A L'ACTIF	6503		
C. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (–)	6511	( )	( )
D. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Ventilation des autres charges, si elles sont importantes.			
Ecarts de conversion de devises		2.529	
Frais de banque		596	
Différences de change		514	
Autres		113	

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, *en milliers de francs*

A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :		
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9134	14.552
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (–)	9135	11.502
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9136	( )
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	9137	3.050
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9138	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9139	
	9140	

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, *en milliers de francs* (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
Provision pour risques et charges	500
Dépenses sociales	521
Déduction pour investissements	(175)

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Aucune, la provision étant considérée comme dépense non-admise

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
— Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	3.737	3.607
2. par l'entreprise	9146	3.779	904
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	3.466	1.887
2. précompte mobilier	9148	2	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice
Dettes et engagements de tiers garantis par l'entreprise :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	1.474
. Autres dettes de tiers garanties par l'entreprise	9152	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs* (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a contracté une police d'assurance groupe auprès d'une compagnie d'assurances belge pour les employés qui travaillent depuis plus d'un an dans la société. La charge de cette assurance supportée par la société s'est élevée à 201 en 1986.

	Code	Exercice
Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même : . montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220	

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, *en milliers de francs*

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1 Exercice	Exercice précédent	2 Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	7.751	1.249		
. participations	926	1.249	1.249		
. créances : subordonnées	927				
autres	928	6.502			
2. CREANCES	929	6.171			
. à plus d'un an	930				
. à un an au plus	931	6.171			
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. actions	933				
. créances	934				
4. DETTES	935	13.857			
. à plus d'un an	936				
. à un an au plus	937	13.857			
5. – DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS PAR L'ENTREPRISE	938				
– DETTES ET ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE GARANTIS	939				
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	940				

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.889.806

87.217 1828

C 19.

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, *en milliers de francs* (suite)

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1 Exercice	Exercice précédent	2 Exercice	Exercice précédent
7. RESULTATS FINANCIERS					
. PRODUITS					
.. des immobilisations financières	942	511			
.. des actifs circulants	943				
.. autres produits financiers	944				
. CHARGES					
.. des dettes	946				
.. autres charges financières	947				
8. CESSION D'ACTIFS IMMOBILISES					
. plus-values réalisées	948				
. moins-values réalisées	949				

Si l'entreprise détient dans une autre entreprise une participation à laquelle est attachée la moitié au moins du nombre des voix présentes ou représentées à la dernière assemblée générale de cette autre entreprise, mais ne considère pas celle-ci comme une filiale ou une sous-filiale :

Entreprise dans laquelle la participation est détenue	Motif pour lequel elle n'est pas considérée comme filiale ou sous-filiale

XIX. RELATIONS FINANCIERES, *en milliers de francs,* AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

	Codes	Exercice
A. Créances existant à charge des administrateurs et gérants	9500	
B. Garanties constituées en leur faveur.	9501	
C. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
— aux administrateurs et gérants	9503	
— aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

 © Banque Nationale de Belgique.

401889806

XX. LITIGE POTENTIEL

La société est en procès avec un de ses anciens employés licencié en 1985. Suite à ce litige, les autorités judiciaires ont entrepris certaines investigations auprès de la société. Une provision de 500 a été constituée en vue de couvrir les charges qui résultent de ces affaires.

XXI. RESUME DES REGLES D'EVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

2. Règles particulières

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Immobilisations corporelles

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice et les amortissements actés pendant l'exercice l'ont été sur base des taux généralement admis par l'administration fiscale et en application de la méthode linéaire.

	Taux en %
Extension et embellissement bureaux	3 - 10
Installation, machines et outillage	10 - 33 1/3
Matériel de bureau et mobilier	10
Location-financement	25
Autres immobilisations corporelles	10

(1) La société a porté à l'actif des frais d'extensions et d'embellissement de bureaux concernant l'immeuble occupé, dont elle n'est cependant pas propriétaire.

T.V.A. 401.889.806 C21.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode FIFO. Si la valeur d'acquisition est inférieure à la valeur de marché, des réductions de valeur sont enregistrées afin de ramener le stock à sa valeur de marché.

La valeur des stocks n'inclut pas les frais de main d'oeuvre résultant de l'assemblage des machines.

Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières - créances sont constituées d'avances à des sociétés liées sans plan de remboursement précis. C'est pourquoi elles ont été classifiées en long-terme.

87.217 1831

MARCEL ASSELBERGHS & CO.
REVISEURS D'ENTREPRISES

MEMBER FIRM OF ARTHUR ANDERSEN & CO

AV. DES ARTS 56
B-1040 BRUXELLES

Aux Actionnaires de la
Compagnie Fischbein S.A.,

Nous avons examiné le bilan de la COMPAGNIE FISCHBEIN, S.A. au 31 décembre 1986 et le compte de résultats et les annexes pour l'année se terminant à cette date. Nous avons également examiné le rapport de gestion pour l'année arrêtée au 31 décembre 1986. Notre examen a été effectué conformément aux normes de revision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises et a dès lors comporté les sondages et les procédures de contrôle considérés nécessaires dans les circonstances données, y compris une revue générale des procédures administratives et comptables et du système de contrôle interne de la société, que nous avons jugés suffisants pour pouvoir émettre ce rapport.

Nous avons obtenu des administrateurs et préposés de la société les explications et informations que nous avons demandées, et nos examens ne nous ont pas révélé d'opérations ou de décisions en violation des statuts ou des lois sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas examiné les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1985. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'un contrôle conforme aux normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Dès lors, nous ne pouvons nous prononcer sur l'image fidèle des résultats de l'année 1986 qui pourraient être influencés par des éléments antérieurs à l'exercice sous revue.

Comme indiqué à l'annexe XX, la société est en procès avec un de ses anciens employés licencié en 1985. En outre, suite à ce litige, les autorités judiciaires ont entrepris certaines investigations auprès de la société. Une provision de 500.000 BEF a été constituée afin de couvrir les charges qui résulteront de ces affaires. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible de prévoir l'issue de ces affaires ni les conséquences indirectes éventuelles. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur le caractère raisonnable de la provision constituée.

A notre avis,

- sous réserve de l'effet éventuel des commentaires faits au paragraphe précédent, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Compagnie Fischbein, S.A. au 31 décembre 1986, conformément à la législation comptable et aux principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière que l'exercice précédent;

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables;

- le rapport de gestion pour l'année arrêtée au 31 décembre 1986 comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels;

- la répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 1986 est conforme aux statuts et aux lois sur les sociétés commerciales.

Le Commissaire-Reviseur,

MARCEL ASSELBERGHS & CO.

Georges Hepner

Le 22 mai 1987.

87.217 1833

COMPAGNIE FISCHBEIN, société anonyme
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des Lois Coordonnées sur les Sociétés et les statuts de votre société, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de votre société pour l'exercice fiscal se clôturant le 31 décembre 1986.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 1986 s'est élevé à 179.396.200 FB, soit une régression de 2.8% par rapport à l'exercice 1985.

L'obtention de soumissions par l'intermédiaire de la Banque Mondiale nous a permis d'accroître la vente de nos grands systèmes de 67% par rapport à 1985; après les ventes exceptionnelles de têtes couseuses à grand rendement enregistrées en 1985, les ventes sont redescendues à un niveau plus habituel en 1986, du fait d'un marché de la pomme de terre en récession, marché qui représente le plus grand débouché pour ce type de produit.

Les ventes de machines portatives ont régressé de 10%, principalement dans les pays où l'économie et les restrictions de devises fortes ont limité les importations, par exemple en Afrique et Europe de l'Est.

En raison de la faiblesse du dollar américain, le coût des matières premières a été réduit de 25%; ceci nous a permis d'ajuster les prix là où la concurrence le rendait nécessaire, et explique un chiffre d'affaires stable malgré une augmentation des ventes unitaires. En conséquence, le bénéfice avant impôt de l'exercice 1986 s'élève à 30.239.490 FB, soit une augmentation de 140 % par rapport à 1985.

Le bénéfice après impôt de l'exercice 1986 s'élève à 15.687.752 FB et le bénéfice à affecter s'élève à 53.473 .659 FB. Nous proposons que 25.000 FB soient affectés à la réserve légale et que le solde soit reporté à nouveau.

Le Conseil n'a pas connaissance d'évènements subséquents à la date de clôture, qui seraient susceptibles de mettre en cause la validité des états financiers.

Nous vous prions de bien vouloir approuver le bilan et le compte de pertes et profits, et donner décharge aux administrateurs et au commissaire dans l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice fiscal 1986.

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration:

D.W. Sheehan

Dennis W. Sheehan
Président du Conseil d'Administration